



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

26 OCT. 2022

Bureau du courrier

Procès-verbal

de la séance du conseil d'administration de la régie
du mercredi 22 juin 2022

PV N° 2022/04

Administrateurs présents :

- Monsieur Christophe DUPRAT
- Madame Béatrice DE FRANÇOIS
- Monsieur Patrick BOBET
- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Monsieur Olivier ESCOTS
- Monsieur Stéphane MARI
- Monsieur Patrick PAPADATO

Administrateurs absents :

- Monsieur SALLABERRY ayant donné pouvoir à M. DUPRAT
- Monsieur Nicolas FLORIAN
- Madame Isabelle RAMI
- Madame Brigitte TERRAZA ayant donné pouvoir à M. CHAUSSET

Est présente pour la DGFIP :

- Madame Danielle MOLIA, administratrice des finances publiques

Est présent pour les associations :

- Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Est présent pour les représentants du personnel :

- Monsieur Roger LEVY

Sont présents pour la régie :

- Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
- Madame Céline BORDIN MORA, directrice financière
- Monsieur Laurent SAUVAGE, directeur d'exploitation
- Monsieur Hivann SOUHAIR, chef du service de la fourrière
- Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
- Madame Marion GOULAY, responsable du service commande publique
- Monsieur Khalid OUMLAL, service commande publique
- Madame Marie LOURENÇO, service juridique
- Monsieur Lucien LEVEAU, responsable du service sécurité/sûreté
- Madame Aurélie LALY, assistante de direction
- Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

M. le président demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 10 mai 2022.

M. DUBOS précise avoir déjà fait remarquer à une précédente séance l'absence de Monsieur FLORIAN aux conseils d'administration. Il avait été évoqué l'enclenchement d'une procédure prévue dans le règlement intérieur si un administrateur était souvent absent. Il demande à M. le président d'enclencher la procédure.

M. le président acquiesce. Aucune remarque n'est formulée sur le PV de la séance du 10 mai 2022, il est adopté.

Info/2022/04/01 : information sur l'évolution de l'activité

M. ANDREOTTI indique que l'activité de ces dernières semaines est plutôt bonne. Le nombre d'abonnements à la fin du mois de mai 2022 est de 9 914 contre 9 797 à fin avril. C'est une belle progression. La Régie devrait fêter le 10 000ème abonné d'ici la fin du mois à qui il sera offert 3 mois d'abonnement. Une communication sera réalisée à ce sujet. Le nombre d'abonnements vélos progresse légèrement, près de 400. La fréquentation horaire est en hausse de 6,6 % par rapport à la même période en 2019 mais en baisse sur le mois de mai de 5,1 %. Après 2 ans, la Régie a retrouvé le niveau de fréquentation horaire d'avant COVID. La légère baisse au mois de mai peut s'expliquer par les travaux de remise en peinture du parking Pey-Berland qui obligent à fermer 1 niveau. Ces travaux dureront jusqu'à fin août. Le parking centre commercial Mériadeck affiche également une baisse de fréquentation suite au passage aux 2 heures de gratuité liée à une preuve d'achat de 15 €. La fréquentation de ce parking diminue mais corrélativement le chiffre d'affaires augmente.

Mme de François précise que les administrateurs ont reçu en début d'après-midi des documents qui seront présentés à cette séance. Elle comprend que parfois il ne peut être fait autrement mais elle trouve que cela arrive très souvent que les affaires sont adressées tardivement comme pour la commission d'appel d'offres. Elle souhaiterait savoir si un petit effort pourrait être fait pour remédier à ces envois tardifs

M. ANDREOTTI répond qu'une des affaires envoyées ce jour fait suite à un mail reçu ce matin à 11 H du président de la Chambre Régionale des Comptes qui a sollicité la prorogation du protocole d'accord, délibération qui sera présentée à cette séance. Une information relative à la fourrière a été mise à jour en fiabilisant 2 ou 3 chiffres. Concernant la délibération sur le marché de location de véhicules, les services ont reçu un retour ce matin du prestataire. Cette délibération aurait pu être présentée au prochain conseil d'administration mais cela retardait trop le dossier car la prochaine séance se déroulera le 11 octobre. Il s'en excuse et prend note de cette remarque. Il indique que les services font au mieux mais il lui a semblé judicieux de communiquer ces 3 affaires sur table de manière à ne pas retarder les dossiers.

Mme de François répond qu'elle comprend mais elle fait remarquer qu'elle aime bien lire les dossiers avant mais malheureusement, elle n'en n'a pas eu le temps.

M. le président répond qu'il est pris bonne note de cette remarque et la Régie va essayer de s'améliorer.

M. ANDREOTTI indique que l'activité sur les parkings Aréna, St Jean et Grand Parc est revenue au même niveau qu'en 2019. Les recettes progressent également par rapport à 2019. Les recettes horaires augmentent de 457 K€, soit + 10 %. Les autres recettes, abonnés, conventions et amodiations représentent 4,1 M€ de chiffre d'affaires au 31 mai 2022. Le total des recettes s'établit à près de 9 M€. Entre 2019 et 2022, il est constaté une hausse de 18 % des recettes avec 1,3 M€ sur les 5 premiers mois de l'année du fait de l'augmentation tarifaire du 1^{er} janvier 2021, de la progression du nombre d'abonnés, de la facturation de la convention sur le parking centre commercial Mériadeck et des contributions annuelles des contrats d'amodiation perçues entre mars et mai. Ces chiffres sont encourageants après 2 années difficiles. Est joint à cette information le tableau des abonnements répartis par catégorie et par parc. Le tableau de l'activité horaire par parc peut également être fourni aux administrateurs qui le souhaitent.

M. le président ajoute qu'après l'année 2020 qui a été complexe et 2021 qui était une année de transition, 2022 renoue avec les chiffres connus précédemment.

Info/2022/04/02 : information sur les marchés publics passés par le directeur général

Mme GOULAY indique que, depuis le dernier conseil d'administration, 110 bons de commande pour le SPIC et 17 pour la fourrière ont été notifiés. 6 marchés et 1 avenant ont été signés. L'accord cadre du marché électricité a été relancé suite à la faillite du précédent prestataire et attribué à VOLTERRES qui est un fournisseur d'énergie solaire. Il a été décidé d'acheter 100 % de l'électricité garantie d'origine. Cela veut dire que 100 % de l'électricité consommée par METPARK est garantie d'origine écologique.

M. ANDREOTTI précise qu'en 2021, le coût de l'électricité était de 500 000 €, en 2022, 830 000 € et il est budgétisé en 2023, 1 M€ pour la même consommation. Entre 2021 et 2023, il est prévu 100 % d'augmentation. Le coût de l'électricité représente une charge colossale ; heureusement que les chiffres de la fréquentation sont bons et permettront d'absorber une partie de ces frais.

M. le président ajoute que le compte administratif 2021 restera comme un exemple. Ce sont des exercices budgétaires extraordinaires.

M. CHAUSSET indique que par rapport à l'augmentation de l'énergie, il faudrait essayer de mettre en place un plan d'économie par rapport aux consommations que ce soit pour des raisons financières ou des raisons écologiques. Il y a des choses qui peuvent s'étudier pour la mise en place d'équipements plus économes. Personne n'y échappera. La façon dont l'énergie était consommée jusque-là va évoluer et cela nécessitera des investissements et des modifications dans l'utilisation de certains sites ou de comportements.

M. le président répond que des marchés ont été passés pour avoir du matériel électrique beaucoup moins énergivore.

M. CHAUSSET ajoute qu'il y a peut-être une organisation nouvelle à mettre en place comme fermer parfois des niveaux de parking quand cela est possible. Nécessairement, si des recherches d'économies sont faites, des sources d'économie vont être trouvées surtout quand les factures doublent. Le parking est une mono activité et suivant son utilisation, il y a peut-être des gains à faire.

M. ANDREOTTI indique que, comme l'a rappelé M. le président, des travaux de relamping ont été réalisés et se poursuivent. Une réflexion est en cours notamment sur le parking Grands Hommes avec l'élu de la ville de Bordeaux en charge de cette délégation, M. GUILLEMIN. En effet, une étude de l'ensemble de l'éclairage de ce parking va être lancée pour qu'il soit moins énergivore. Par contre, dans les parkings, il y a une réglementation concernant le taux d'éclairage. Il peut être diminué en fonction des passages mais il y a une obligation d'éclairage minimum même si le parking est vide. Sur le parking Aréna, hors concert, depuis 2 ans, il est exclusivement éclairé en rez-de-chaussée, les 4 niveaux au-dessus sont éteints car les accès aux niveaux supérieurs sont fermés, ce qui suffit largement pour la fréquentation de cet ouvrage hors concert. Il est prévu sur le parking Grands Hommes un budget de 400 000 € pour réaliser les travaux.

M. le président précise que les parkings gérés par la Régie sont plutôt souterrains, les nouveaux sont aériens et là il y a des sources d'économie potentielle non négligeables. Il faut aussi tenir compte de cela. Dans la facture d'électricité, il y a une ligne prix et les consommations. Les économies réalisées sur les anciens parkings permettent d'absorber les nouveaux. Certes les factures augmentent parce que les prix progressent et non pas la consommation. Tous les efforts qui peuvent être faits doivent l'être tout en restant dans la réglementation avec un éclairage minimum. Il est important de mettre en place des mesures pour consommer moins et plus propre qu'auparavant. Lors des commissions de sécurité, il est toujours rappelé qu'il doit y avoir un éclairage minimum surtout quand un parking est souterrain sachant que certains parcs comme Pey-Berland et Grands Hommes ont des niveaux privés situés au dernier sous-sol. Il est important de mettre des mesures en place pour moins consommer et d'avoir une consommation d'énergie plus propre qu'auparavant.

M. CHAUSSET demande s'il ne serait pas possible d'étudier sur quelques parkings le coût d'installation de panneaux solaires notamment ceux qui sont aériens. En investissant sur 10 ans, cela peut être une forme de nouvelles ressources que ce soit sur Victor Hugo, Beaujon. Les augmentations des prix de l'énergie pourraient peut-être être compensées par de nouvelles ressources.

M. ANDREOTTI répond que M. CHAUSSET a tout à fait raison. Ce sujet a été abordé avec M. GUILLEMIN en charge de ce dossier à la ville de Bordeaux. La Régie a mandaté un cabinet qui va faire une étude afin de savoir s'il est possible d'installer des panneaux solaires sur 3 parkings aériens avec des grandes superficies : Bègles les Sècheries, Paludate St Jean et centre commercial Mériadeck. Cette étude démontrera si techniquement ces installations sont possibles et quel modèle sera retenu. Le conseil d'administration aura un retour de cette étude avant la fin de l'année et sera consulté car les investissements seront importants.

M. CHAUSSET ajoute qu'il est possible de faire de l'auto-consommation.

Info/2022/04/03 : information sur le déroulement des travaux

M. SEGUIN précise que le parking Amédée St Germain n'a pas été livré. La commission de sécurité réunie vendredi dernier s'est transformée en réunion de chantier car les travaux réalisés par Bouygues n'étaient pas assez avancés et la défense incendie du bâtiment nécessite à nouveau un accord des pompiers.

M. le président indique que ce parking est construit par Bouygues Immobilier.

M. ANDREOTTI ajoute que Bouygues Immobilier est en retard sur les mesures de sécurité. Ce parking aura beaucoup de mal à ouvrir début août voire début septembre. Ils sont très en retard par rapport à la date de livraison officialisée dans l'acte d'acquisition et des pénalités seront appliquées.

M. SEGUIN indique qu'en étant optimiste, la livraison pourrait se faire en septembre. Les travaux de réfection de l'étanchéité du toit terrasse du parking centre commercial Mériadeck ont continué avec la démolition de la dalle béton. La terrasse devra être livrée en mai 2023. Sur Pey-Berland, la mise en peinture du niveau -3 est terminée, le -4 est en cours et le niveau -5 suivra.

M. ANDREOTTI ajoute que ces travaux de réfection des peintures coûtent 700 000 €.

M. SEGUIN indique que des places « famille » vont être créées et l'espace motos a été supprimé et remanié pour le créer dans des espaces interstitiels. Concernant le MGP (marché global de performance) qui concernera 4 parkings : Gambetta, République, Porte de Bordeaux et Cité Mondiale, la Régie est dans le timing. Les 3 groupements ont été reçus début juin et doivent proposer une seconde offre d'ici début juillet. Une autre négociation aura lieu fin juillet avec une nouvelle remise d'offre mi-septembre dans le but de contracter courant octobre.

M. ANDREOTTI précise que d'un point de vue financier, c'est un dossier colossal dont les travaux vont se dérouler sur 5 ans. Le dernier parking sera livré en 2026/2027. C'est un dossier de mandat ambitieux.

M. SEGUIN indique que pour ce qui est des locaux de mobilités douces, l'APD a été remis par le maître d'œuvre pour le 8 mai 45. Dans un premier temps, il y aura une rencontre avec le Comité Local de l'Unesco pour présenter le projet. Une discussion est à prévoir pour l'ouverture de cet espace cours du Maréchal Juin qui nécessiterait l'abattage de 2 arbres. Des travaux importants sont prévus sur Grands Hommes comme le remplacement des luminaires et tous les équipements électriques comme les TGBT. Il y aura une réflexion sur la puissance actuelle de ce parking pour l'optimiser. Il sera également ajouté des luminaires leds associés à un système de gestion de l'éclairage intelligent économe en énergie. Quelques bornes de recharge pour véhicules électriques vont être ajoutées et des travaux seront réalisés pour redonner de l'éclat aux accès piétons. C'est un gros projet dont le coût est estimé à 450 000 €. C'est un gros remaniement en terme de fluide qui tient compte aussi des besoins futurs et notamment des équipements de sprinklage.

M. PAPADATO précise qu'à la lecture du document création d'un espace mobilités douces et rénovation des locaux vélos, il était au courant de la création du local vélos sur le parking 8 mai 45. La mobilité douce est un point important sur Bordeaux mais il y a une interrogation sur les autres espaces vélos de la Régie. Il a vu des photos de ces locaux qui ne sont pas à niveau et difficiles d'accès. Il demande si les autres locaux seront réhabilités.

M. ANDREOTTI répond qu'une fois que l'espace mobilités douces sera réalisé sur 8 mai 45, il sera décliné sur les 16 locaux vélos de la Régie qui seront donc transformés en mobilités douces mais pas forcément avec des investissements aussi ambitieux que sur 8 mai 45.

M. PAPADATO demande s'il n'y aurait pas la possibilité d'améliorer les accès vélos car certains sont fermés avec une grille, avec une chaîne et cela nécessite d'aller demander la clé au poste de contrôle.

M. ANDREOTTI répond que l'espace vélos dont M. PAPADATO fait référence doit être celui du parking Gambetta dont l'accessibilité est compliquée car l'accès par la trémie voitures est dangereux et l'ascenseur n'est pas adapté. Le MGP commencera en 2023 par ce parking, l'ascenseur sera reconfiguré pour permettre l'emport des vélos. La Régie est prête à faire beaucoup de choses rapidement et la réhabilitation de ce parc va permettre de reconfigurer l'espace de mobilités douces qui aujourd'hui ne permet pas l'accès aisé aux vélos. Fin 2023, les travaux devraient être achevés.

M. PAPADATO souhaiterait avoir des précisions quant aux allées de Bristol et au parking allées de Chartres.

M. SEGUIN répond que sur les allées de Bristol, l'accès actuel n'est pas fonctionnel car les bus stationnent sur la voirie en face de l'accès du parking allées de Chartres. Cela gêne la rotation et la giration des bus pour y accéder. A la demande de Bordeaux Métropole, il a été décidé d'améliorer le fonctionnement interne du parking en ramenant le chenal de sortie bus à côté du chenal d'entrée qui permet un stationnement des véhicules avec une marche en avant. Avant le bus pour se garer devait reculer et ensuite prendre le chenal de sortie. Bientôt, il pourra stationner sur son chenal et poursuivre en avant. Il n'y aura plus de manœuvre à faire. Les travaux devraient se terminer fin août.

M. ANDREOTTI ajoute qu'il espère que les bus ne stationneront plus en double file tout le long des allées de Bristol sur la voirie.

M. le président indique qu'aujourd'hui, le stationnement des vélos est un sujet tout comme d'avoir une seule carte quel que soit le lieu de stationnement mais cela est compliqué à mettre en place. Les parkings souterrains n'étaient pas faits pour accueillir des vélos et les ascenseurs non plus. Il faut mettre le « paquet » sur les parkings où les espaces vélos sont accessibles au niveau rue comme Front du Médoc et 8 mai 45 mais c'est vrai que sur Gambetta l'accès est compliqué. Il souhaite également se donner pour objectif d'avoir une même carte pour tous les sites.

Info/2022/04/04 : information sur la fréquentation et les recettes du parking centre commercial Mériadeck suite au passage à la gratuité partielle de 2 H

M. ANDREOTTI indique qu'après 2 mois de mise en place de cette nouvelle gratuité portée de 1 H 30 à 2 H désormais liée à une preuve d'achat dans le centre commercial de 15 €, il est constaté une baisse de fréquentation mais une augmentation des recettes.

M. SAUVAGE précise qu'il a été enregistré au mois de mai 40 000 véhicules au lieu de 51 134 au mois d'avril mais une recette horaire qui a augmenté s'il est fait un comparatif entre 2021 et 2022. En 2021, 80 % des utilisateurs de ce parking bénéficiaient de la gratuité, aujourd'hui, ils sont 50 %, ce qui explique un ticket moyen supérieur. Le retour d'expérience n'est que de 2 mois. Il sera intéressant en fin d'année de voir comment la fréquentation de ce parking se situe.

M. le président ajoute que dans l'esprit des gens de l'agglomération, ce parking a dû ouvrir en même temps que le centre commercial, c'est-à-dire en 1978 ; Auchan c'est 1H30 de gratuité depuis des décennies. Il faut que les gens se réhabituent que c'est 2 H mais surtout avec une preuve d'achat.

Mme de François indique que c'est une bonne chose car si les utilisateurs du parking ne réalisent pas d'achat, peut se poser la question de savoir ce que venaient faire ces automobilistes pendant 1 H 30 ?

M. ANDREOTTI répond que beaucoup allaient en centre-ville faire du shopping ou réaliser des tâches administratives dans les administrations comme la préfecture, le conseil départemental, le conseil régional. C'était connu qu'il y avait un bon plan sur ce parking. Auparavant 3 à 4 clients sur 10 ne faisaient que passer dans la galerie.

M. le président précise que c'est une bonne chose, d'autres habitudes vont se mettre en place.

Info/2022/04/05 : information sur le rapport relatif à l'audit de la DRFIP

M. ANDREOTTI indique que la Régie a également fait l'objet d'un audit pendant 1 an par la DRFIP. L'audit a commencé en janvier 2021 et s'est terminé en février 2022. La DRFIP a adressé son rapport provisoire en mars 2022 auquel la Régie a répondu et ensuite a été réceptionné le rapport définitif. Comme le veut la réglementation, il est communiqué au conseil d'administration. METPARK a répondu aux 9 recommandations contenues dans ce rapport dont une très grande majorité ont été mises en place. Il regrette que ce rapport ait été adressé en mars 2022 alors que les éléments de ce rapport sont basés sur l'exercice 2020, c'est-à-dire déjà 2 ans d'écart entre la conclusion du rapport et les éléments pris en compte. L'année 2020 a surtout été très compliquée avec un confinement où 100 % des salariés notamment de la direction financière étaient en chômage partiel, ce qui n'a pas permis d'assurer un suivi rigoureux pendant cette période.

Info/2022/04/06 : reporting de l'activité fourrière au 30/05/2022

M. ANDREOTTI indique qu'il a semblé judicieux de proposer aux membres du conseil d'administration une présentation plus détaillée de la fourrière. Au 31 mai 2022, le chiffre d'affaires de la fourrière est en hausse de 26 % par rapport au 31 mai 2021. Le chiffre d'affaires des régies lié aux véhicules récupérés ou abandonnés par leurs propriétaires augmente de 60 % entre 2022 et 2021 alors que sur la même période, le chiffre d'affaires et le nombre d'entrées des véhicules ne varient pas de la même façon. 65 % des véhicules entrés ont été récupérés par leurs propriétaires en 2022 contre 56 % en 2021, ce qui explique que le chiffre d'affaires croît plus fortement que le nombre d'entrées. Sur les 5 premiers mois de l'année, 3 313 véhicules ont été récupérés par leurs propriétaires pour un chiffre d'affaires de 555 K€, soit une moyenne de 168 € par véhicule. Le chiffre d'affaires lié aux véhicules récupérés par leur propriétaire est en hausse de 61 %. Au 31 mai 2022, 5 254 véhicules sont entrés en fourrière et 3 389 ont été récupérés par leur propriétaire ou volontairement abandonnés, soit 65 % des véhicules enlevés. Cela sous-entend que 35 % des véhicules n'ont pas été récupérés et seront sûrement voués à destruction ou à la vente aux Domaines.

Sur la même période, 1 255 véhicules ont été déclarés à détruire. Concernant le chiffre d'affaires pour destruction des véhicules, il est lié au forfait destruction à 226 € pour les VL et il s'élève à 253 459 €. Au 31 mai 2021, 1 180 forfaits destruction avaient été facturés contre 1 255 au 31 mai 2022, soit une hausse de 6 %. 1 706 véhicules ont été vendus pour ferraille pour un chiffre d'affaires de 172 K€. Par rapport au 31 mai 2021, le chiffre d'affaires lié à la destruction des véhicules est en baisse de 15 %. 67 véhicules ont été vendus aux enchères depuis le 1^{er} janvier 2022 pour un chiffre d'affaires total de 66 K€, soit une moyenne par véhicule de 984 €.

M. PAPADATO remercie pour ce point. Il pense qu'il est nécessaire d'avoir un moment d'échange car à Bordeaux, il semblerait qu'il y ait une difficulté avec l'enlèvement des voitures en infraction. Il aurait voulu qu'il soit pris un peu de temps avec le directeur général car lorsqu'il discute avec M. ANDREOTTI il a des réponses claires et argumentées et lorsqu'il se tourne vers la police municipale de Bordeaux, elle dit que c'est la fourrière qui refuse les enlèvements des véhicules. Il a de nombreuses réunions avec la police municipale et quelques unes avec M. ANDREOTTI. Il a appris que des réunions régulières avaient lieu entre la police municipale et la Régie. Visiblement, le discours qu'a M. ANDREOTTI n'est pas le même que celui de la police municipale. Il a des interrogations. En lisant les chiffres, il s'aperçoit que c'est extrêmement tendu sur les véhicules épaves et que METPARK a la volonté d'agrandir le site de Mérignac. Sur Bordeaux, il y a des difficultés car la mairie a besoin de faire enlever des véhicules mais la police municipale ne veut pas les enlever car elle dit que c'est METPARK qui refuse. Cette situation est un peu agaçante et il profite de ce conseil d'administration pour tenter de trouver une solution parce que les chiffres donnés par la police et les réponses de METPARK à la police municipale qu'il reçoit l'incitent à croire la police municipale et lors de ce point de l'activité, il s'aperçoit que c'est la police municipale qui ne ferait pas son travail. Il y a une alerte majeure et notamment des maires de quartier qui ont demandé à ce que le maire de Bordeaux écrive au directeur de METPARK sur ce sujet. Il alerte mais ne sait pas quoi en penser. Il aimerait que ce dossier avance car cela fait plusieurs mois que ça dure.

M. ANDREOTTI répond que c'est un sujet qui passionne beaucoup de communes et notamment la commune centre. Dès demain, mon assistante adressera aux membres du conseil d'administration la répartition des mises en fourrière par commune. De mémoire, par rapport à l'année passée, la progression de véhicules enlevés est entre 25 et 30 %. Le chef du service de la fourrière, Hivann SOUHAIR, organise mensuellement avec chaque pôle territorial dont Bordeaux une réunion avec les communes pour faire le bilan du mois écoulé et mettre en place les programmations pour les mois à venir. Il y a une quinzaine de jours, une réunion a été organisée avec la police municipale de Bordeaux, la Police Nationale et le prestataire chargé des enlèvements, GFM/AD33. Il a été clairement expliqué que sur la fourrière traditionnelle (véhicules roulants), il n'y a aucun sujet et aucun problème. Il leur a été expliqué et redit que s'ils souhaitaient des dispositifs de 5 camions plateaux supplémentaires, comme cela est prévu dans le marché, il suffit de le demander et cela est possible tous les matins. Pour la simple et bonne raison que le véhicule classique en stationnement gênant, entre en fourrière et ressort très vite. En terme de saturation, sur ce type d'enlèvement, il n'y a pas de sujet au niveau de la fourrière. Par contre, il leur a été précisé que s'ils demandaient 10 opérations de véhicules épaves, la Régie ne saura pas opérationnellement le faire car si de telles opérations devaient avoir lieu, tous les sites actuels seraient saturés. La réunion s'était plutôt bien passée. Il leur a bien été expliqué que le chef du service de la fourrière mais également le directeur de la fourrière étaient à la disposition des policiers municipaux et aussi des élus s'il y avait des demandes particulières. Depuis 2 à 3 semaines, il n'avait eu aucun retour mais apparemment, il y a encore des interrogations et des difficultés. Il se tient à la disposition de M. le maire de Bordeaux. La Régie a pu répondre négativement notamment à une demande du quartier des Aubiers pour enlever 80 véhicules épaves car aujourd'hui les sites sont saturés à 95 %. Par contre, pour des stationnements gênants, tous les jours, les services de la police municipale de Bordeaux peuvent solliciter METPARK pour effectuer les enlèvements. La police municipale reproche à la Régie de ne pas mettre à disposition de plateaux alors que la réponse de METPARK est claire : mise à disposition de plateaux pour stationnement gênant mais si ce sont des véhicules épaves du fait de la saturation des sites, cela n'est pas possible. Le marché est très clair avec un préavis de 96 H, la Régie doit mettre à disposition 5 plateaux supplémentaires en plus des plateaux prévus, c'est-à-dire 3 par jour, ils peuvent s'ils le souhaitent demander 8 plateaux à partir du moment où cela concerne les enlèvements pour stationnement gênant. Il pense que l'incompréhension, si elle existe, vient de ce point.

M. le président ajoute que la Régie est face à une vraie difficulté qui avait commencé sur l'ancienne mandature. Aujourd'hui, la fourrière est devenue une casse auto. Il y a de plus en plus de véhicules épaves enlevés. Des moyens supplémentaires ont été mis en place avec des rotations plus rapides sur les autres communes mais pour Bordeaux, la demande est considérable. Pendant des années, la police municipale ne mettait pas beaucoup de voitures en fourrière, le chiffre d'affaires diminuait. Il demande à M. PAPADATO en tant que vice-président de Bordeaux Métropole d'aider la Régie à trouver des terrains supplémentaires pour stocker les véhicules. Bordeaux Métropole a peut-être des sites qui seraient adaptés. Mais le risque est que plus il y aura de capacité, plus il y aura de voitures épaves. Il faut aussi travailler avec l'Etat pour faire évoluer la loi car il y a des délais incompressibles et s'il était possible de les raccourcir, cela désengorgerait les sites. Il propose que la Régie et les services de la ville de Bordeaux se rencontrent en listant ce qu'il faudrait modifier ou changer et il faudrait intervenir auprès des parlementaires pour faire évoluer la loi. Il faudrait peut-être également voir, à l'aide des caméras de vidéo-surveillance, s'il serait

possible d'identifier les personnes qui abandonnent ces véhicules car ils sont en infraction. Cette affaire est complexe. Des moyens supplémentaires ont été mis sans aide complémentaire. Il veut bien que la Régie aille plus loin mais cela ne peut pas être qu'en rajoutant des terrains et des camions car cela sera sans fin mais surtout en faisant modifier la loi. De plus, avec l'arrivée des voitures électriques et plus tard leur destruction, ce sera encore plus compliqué car personne ne voudra les prendre en charge notamment à cause des batteries. En mai 2021, 853 voitures ont été mises en fourrière et 1 112 en 2022, ce n'est peut-être pas suffisant + 25 % mais il y a un effort qui est fait. C'est mieux qu'en 2018 ou 2019. Il sollicite M. PAPADATO afin qu'il se rapproche du directeur de cabinet de Bordeaux Métropole pour trouver d'autres sites de stockage.

M. ANDREOTTI ajoute qu'en moins de 1 an, le service de la fourrière est passé de 3 sites de stockage à 6 qui sont à nouveau saturés.

M. LEVY demande si un site sur rive droit n'a pas fermé ?

Mme GOULAY répond par la négative.

M. ESCOTS indique que tout ce qui vient d'être dit relate la vérité. Il y a la capacité d'enlèvement (1 000 véhicules par mois), est-ce que le service est au bon niveau ou à terme faudra-t-il l'augmenter ? Le deuxième point est la saturation. Il y a le lobbying à faire pour faire évoluer la loi sur ce sujet. Le futur site de Mérignac, une fois ouvert, sera vite saturé. Il avait été évoqué il y a quelques mois un autre site. Y a-t-il déjà de nouveaux sites en vue ? La Régie enlève plus de véhicules qu'avant. Il faudrait peut-être d'ores et déjà réfléchir à un autre site.

M. LEVY demande si le casseur intervient assez rapidement quand il enlève 100 véhicules. Est-ce qu'il enlève tous les véhicules d'un coup ou seulement quelques véhicules ? Pour 100 véhicules, il souhaiterait savoir le délai d'enlèvement du casseur.

M. ANDREOTTI répond que le casseur intervient très rapidement à partir du moment où l'accord lui a été donné. La Régie est tenue par des délais incompressibles, soit 5 semaines minimum. Les lots sont d'un volume différent, cela peut être 20, 40 ou 60 véhicules par lot. La grosse difficulté c'est l'amont et les délais incompressibles où des voitures brûlées par exemple vont finir à la ferraille mais vont rester stocker sur les sites quelques semaines. Le service de la fourrière a une obligation légale et la Police Nationale applique la loi et ne peut pas faire détruire le véhicule avant 5 semaines. Le casseur intervient 24 à 48 H après finalisation du lot de casse.

M. le président ajoute que l'idée d'une nouvelle réunion est retenue.

M. PAPADATO indique qu'il y a des allers et retours entre la police municipale et la Régie depuis 2 à 3 mois. En abordant le sujet, il voulait mettre un « pavé dans la mare ». Il est bien conscient de la difficulté de la Régie. Il est d'accord avec le président, avec un autre site, le service de la fourrière se retrouvera avec un site à nouveau encombré et cela ne résoudra pas le problème. Il serait peut-être bien de demander au député de modifier la loi.

M. le président répond que la Régie s'était engagée à l'enlèvement de 1000 véhicules par mois et c'est chose faite mais les prix de la ferraille sont moins intéressants qu'avant.

Affaire 2022/04/01 : protocole d'accord NAO 2022

M. ANDREOTTI indique être plutôt content d'annoncer au conseil d'administration une bonne nouvelle pour les salariés de la Régie. Après de nombreux échanges et réunions, une majorité des représentants du personnel et la direction générale se sont accordées sur un protocole. Seuls 2 syndicats sur 5 ont apposé leur signature mais représentent 52 % des salariés. Ce protocole d'accord stipule la suppression de l'intégralité des 4 jours de CEX à raison de 1 jour par an, comme la CRC le demandait. Après échanges, cette suppression sera échelonnée sur 5 ans. Il stipule l'ouverture d'une discussion permettant d'encadrer les CET, ce qui est également une demande de la CRC. Pour pallier à la suppression des cartes d'accès aux parkings de la Régie à compter du 1^{er} janvier 2023, chaque salarié pourra bénéficier d'un abonnement à tarif préférentiel de 15 € pour 1 parking ou 30 € pour 3 parkings. Il est prévu la mise en place d'un forfait mobilité durable de 400 € et une aide à la 1^{ère} acquisition d'un vélo de 100 €, la revalorisation de la prime de transport portée à 400 € bruts par an, soit une augmentation de 41 % par rapport à 2021, le doublement de la prime d'assiduité qui passe de 600 € à 1200 €, prime versée trimestriellement et une revalorisation du salaire de base de 3 %. Il rappelle que les NAO étaient basées sur les éléments de l'année 2021 avec une inflation à 1,6 %. La Régie s'engage à ouvrir les NAO 2023 dès que les résultats de l'exercice écoulé seront connus. Ce protocole d'accord s'appliquera à l'ensemble des salariés hormis le directeur général.

M. le président ajoute qu'il est toujours très satisfait quand un accord est signé. Aujourd'hui, les salariés vont pouvoir en bénéficier. Il précise avoir également supprimé dans sa mairie les 2 jours du Maire. Il trouve qu'il y a des choses intéressantes dont l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique. C'est une bonne chose. Il souhaite que pour 2022, cet esprit d'entente puisse continuer.

M. BOBET souhaiterait savoir combien en moyenne vont percevoir les salariés de la Régie par rapport à l'année passée ?

M. ANDREOTTI répond qu'en moyenne, chaque salarié bénéficiera de 2 000 € supplémentaires et sur l'accord d'intéressement qui sera présenté à cette séance, cela devrait représenter 2 000 € par salarié. Si ces 2 délibérations sont actées par le conseil d'administration, chaque salarié en moyenne en 2022 percevra 4 000 € supplémentaires par rapport à sa rémunération sachant que l'effort pour la Régie s'élève entre 500 et 600 000 €.

M. ESCOTS précise qu'il ne fera pas de commentaire sur le contenu de l'accord. La représentativité est actée. Il se rappelle qu'il y a quelque temps la discussion était complexe avec un dialogue social qui n'aboutissait pas. Il ne peut que se féliciter de cet accord pour 2022. Le rythme des négociations a pu se tenir. Il y a quand même du chemin parcouru sur cette année par rapport à l'année passée. Le dialogue social reprend.

M. le président ajoute que le dialogue se poursuit, il n'a jamais été arrêté. Les discussions sont toujours intéressantes.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/04/01P

Affaire 2022/04/02 : accord d'intéressement 2022/2023/2024

M. ANDREOTTI indique que l'année dernière, les relations avec les représentants du personnel étaient un peu difficiles. Ces derniers n'avaient pas souhaité signer l'accord triennal soumis. Le dernier accord couvrait la période 2018/2019/2020. Après plusieurs réunions de négociation sur ce sujet, il est proposé de distribuer aux salariés la somme de 200 000 € contre 100 000 € précédemment, dès l'année 2023 pour l'exercice 2022 à 2 conditions : que l'augmentation du chiffre d'affaires hors taxes de la Régie par rapport à l'exercice précédent soit au moins égale ou supérieure à 2 % et que le résultat net comptable avant impôt sur les sociétés soit au moins de 400 000 €. Si ces 2 conditions étaient réunies en 2022, l'intéressement pourrait être versé à chaque salarié hormis le directeur général. A l'heure actuelle, les représentants des salariés n'ont toujours pas signé cet accord. Ils ont jusqu'au 30 juin pour le signer sinon cet accord ne pourra être appliqué.

M. LEVY fait remarquer qu'il y a des choses qui ont été changées dans l'intitulé. Pour l'instant, les représentants du personnel se renseignent avant de signer.

Mme BORDIN-MORA répond que rien n'a été changé. Un terme a été clarifié. Dans le premier accord, il était question de résultat d'exploitation tel qu'il apparaît en tant que solde d'exécution de la section d'exploitation dans le compte administratif. Cela peut porter à confusion car dans le privé, un résultat d'exploitation n'est pas un résultat net comptable. Pour clarifier le terme, il a été souhaitable de le changer. Elle précise qu'elle a demandé à ce que le résultat net comptable indiqué soit avant impôt et non pas après impôt. C'est plus favorable aux salariés. Elle est à disposition s'il y a besoin pour plus d'indications financières.

M. LEVY répond qu'il préfère se renseigner.

Mme LEPARMENTIER ajoute que si cet accord est signé dans les temps, il sera notifié.

M. le président fait remarquer que des précisions sont toujours utiles sachant que la date du 30 juin se rapproche.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/04/02P

Affaire 2022/04/03P : PMT (Plan à Moyen Terme) du SPIC METPARK

M. ANDREOTTI précise que cette délibération est un gros dossier présenté à cette séance. Je vais laisser la parole à Céline BORDIN-MORA qui a énormément travaillé avec ses équipes pour élaborer ce PMT qui était demandé depuis une quinzaine d'années, c'est-à-dire depuis la création de la Régie, notamment à plusieurs reprises par la CRC. Ce PMT sera actualisé chaque année et désormais, la Régie a une bonne base avec des projections sur les prochaines années notamment sur ce mandat et même au-delà. Il remercie les équipes de la direction financière qui ont élaboré un outil de pilotage très intéressant pour la Régie qui va permettre d'arbitrer plus facilement les investissements sur les années à venir. Ce PMT confirme les grandes orientations qui ont été mises en œuvre en 2019 et traduit les engagements du plan stratégique de METPARK voté à l'unanimité par le conseil d'administration le 15 décembre 2020. Est joint au PMT un PPI.

Mme BORDIN-MORA indique que sont annexés à cette délibération tout le détail et des documents afin d'être transparents. Il est prévu 62 M€ d'investissement entre 2022 et 2026 dont le détail est donné en annexe n° 2 dont 11 M€ sont prévus en 2022, 14 M€ en 2023, 11 M€ en 2024, 13 M€ en 2025 et 12 M€ en 2026. Les principaux investissements qui vont être réalisés sont le marché global de performance (MGP) pour 24 M€, la construction du parking Amplitude pour 7,2 M€, la réalisation des trentenaires sur les réseaux de sprinklage pour 5,4 M€, le parking Amédée St Germain pour 4,7 M€, la rénovation des parkings Victor Hugo et Grands Hommes pour respectivement 4,5 M€ et 3,2 M€. Comment va faire la Régie pour financer tous ces investissements ? D'un point de vue trésorerie, la Régie va pouvoir les financer à hauteur de 49 M€ grâce aux flux liés à l'activité, soit 80 % des investissements, et aussi grâce à la trésorerie initiale qui s'élevait à 28,5 M€ au 31 décembre 2021. Les décaissements initiaux des amodiations génèreront presque 30 M€ H.T d'encaissement entre 2022 et 2026 et contribuent fortement au financement des investissements sur la période. Sans ces décaissements, la Régie ne disposerait pas des fonds nécessaires pour réaliser ces investissements. La Régie a prévu de consommer 12 M€ sur les 28,5 M€ de trésorerie. Il a été également souhaitable d'avoir une approche budgétaire car la Régie dispose de 17 M€ de reports des exercices antérieurs alors que ses résultats d'exploitation et d'investissement cumulés entre 2022 et 2026 mobiliseront 35,5 M€. Il est étudié actuellement les possibilités qui permettront d'assurer l'équilibre budgétaire conformément à la réglementation M4 malgré une trésorerie suffisante et notamment grâce à l'intégration d'une ligne d'emprunt à hauteur de 18,5 M€.

Concernant les résultats attendus, de 2023 à 2026, il est prévu que les résultats positifs s'élèvent entre 1,3 et 1,7 M€. La hausse des résultats est en partie portée par la progression du chiffre d'affaires qui va augmenter de 5 M€ entre 2022 et 2026, soit + 21 % par rapport au chiffre d'affaires attendu cette année. Entre l'atterrissage attendu en 2022 et le budget 2023, il est anticipé une hausse de 9 % du chiffre d'affaires, 6 % entre 2024 et 2025 et 1,5 % entre 2025 et 2026. Cette hausse du chiffre d'affaires est portée par les horaires puisqu'il est prévu une augmentation des tarifs de 7 % en 2023 et de 7 % en 2025 et par les amodiations. Il y avait 1007 places en amodiation au 31/12/2021 et il est prévu 1 661 places supplémentaires entre 2022 et 2023 avec l'ouverture des parkings Amplitude et Amédée St Germain, ce qui porterait le nombre d'amodiations à 2 475.

Pour ce qui est du chiffre d'affaires par parc entre 2021 et 2026, les 10 parkings générant le plus de chiffre d'affaires représentent 70 % du chiffre d'affaires. Les 3 plus gros parkings sont St Jean, Pey-Berland et centre commercial Mériadeck avec des chiffres d'affaires supérieurs à 2 M€ et les parkings de l'hypercentre représentent 68 % du chiffre d'affaires total.

Pour ce qui est du niveau des dépenses de fonctionnement, le PMT est basé sur le budget 2022 avec une hausse annuelle de 2 % à l'ensemble des dépenses sauf pour les fluides et les énergies où il est prévu une hausse de 5 %. Toutes les dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments étaient intégrées au PPI produit par les équipes et ont été réajustées au réel. Les achats et charges externes s'élèvent en moyenne à 8,5 M€ par an entre 2023 et 2026 dont 39 à 44 % représentent des dépenses d'entretien des bâtiments, de maintenance des matériels industriels, d'automatisme et informatique des parkings.

Pour ce qui est des charges de personnel, le PMT a pris en compte un effectif moyen de 160 salariés avec une hausse de charges de 5 % en 2023 et de 3 % en 2024 et 2025 et de 2 % en 2026. Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent de 2023 à 2026 entre 29 et 31 M€. Elle est à la disposition des membres du conseil d'administration pour toutes questions.

M. le président remercie les équipes de la Régie pour la qualité de ces documents qui sont remis avec une totale transparence. Chaque administrateur a bien l'intégralité de ce PMT ainsi que les chiffres.

M. BOBET s'associe aux félicitations de la présentation et de la transparence de ces chiffres. Il remarque que les dépenses sont beaucoup moins maîtrisées. Il est prévu 5 % d'augmentation sur les fluides alors que dans les communes, il est prévu 40 à 50 % d'augmentation. Il est prévu un emprunt, est-ce que l'augmentation des taux d'intérêt a été intégrée car ils seront très vite à 2 voire 3 % ? Est-ce qu'il a été intégré une augmentation du coût des travaux ?

Mme BORDIN-MORA répond qu'en ce qui concerne l'augmentation des fluides, les chiffres 2023 ont été retravaillés et sur la base de ces chiffres, il a été appliqué une augmentation de 5 % en plus des hausses prévues. Concernant l'emprunt, la Régie est confrontée à une problématique car la trésorerie est très importante. Mais s'il est pris en compte le montant des reports des résultats des années antérieures, ces montants sont moins importants. La Régie a voulu avoir une approche de trésorerie pour savoir si demain lorsque toutes les factures d'investissement vont arriver, elle sera en capacité de les régler par rapport au solde bancaire ? Oui. La Régie a souhaité avoir une approche budgétaire selon la maquette M4 qui oblige à avoir un certain équilibre budgétaire au niveau des investissements, c'est-à-dire que les investissements doivent être égaux aux dotations aux amortissements. Les dotations aux amortissements s'élèvent aujourd'hui à 5 M€ par an. Si la Régie met 10 M€, cela ne passera pas mais c'est juste pour assurer l'équilibre budgétaire de la maquette. Ensuite en réalisation, la Régie est autorisée à être en négatif. C'est juste pour répondre à cette obligation règlementaire de la M4. Un emprunt sera affiché pour assurer l'équilibre mais il ne sera pas nécessairement débloqué.

M. BOBET répond que c'est la banque qui dira si l'emprunt est accepté ou pas sachant qu'un emprunt peut être souscrit mais il peut ne pas être confirmé, il est réservé à la banque en quelque sorte.

Mme BORDIN-MORA indique que, comme précisé par Mme MOLIA, afficher un emprunt alors que la Régie n'en n'a pas besoin, c'est peut-être un peu gênant.

M. le président précise que cela se pratique dans les communes. Un emprunt est affiché mais avec le report des années précédentes, l'emprunt n'est pas souscrit.

Mme BORDIN-MORA ajoute que la Régie a souhaité avoir ces 2 approches, théorique et pratique. Le plus important pour METPARK était de voir si en trésorerie les investissements passaient et c'est le cas grâce aux amodiations.

M. ANDREOTTI indique que ce qui est rassurant aujourd'hui et si le contexte est identique, c'est que les investissements pourraient être réalisés sans même emprunter. Ce PMT sera actualisé 2 fois par an et en fonction des bonnes ou mauvaises nouvelles qui apparaîtront, il sera réajusté au fil de l'eau.

Mme BORDIN-MORA précise que pour ce qui est de l'augmentation des prix liés aux travaux, il en a été tenu compte.

M. SEGUIN ajoute que dans les prévisions des dépenses, des marges sont prises mais l'erreur est toujours possible. Il est difficile de prévoir le coût des travaux.

M. le président indique que ce PMT est à périmètre constant ; si Bordeaux Métropole demandait à la Régie d'acquérir, de construire ou d'aménager d'autres parkings, il serait revu. La Régie est le bras armé de Bordeaux Métropole et bien souvent, la Régie est sollicitée sur des projets que les concurrents ne veulent pas faire. L'exercice est important et sera mis à jour 2 fois par an. Ce document est à conserver et constitue une base de travail.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/04/03P

Affaire 2022/04/04P : festival ODP : opération de visibilité, commerciale et de mécénat

M. ANDREOTTI indique que se déroule depuis plusieurs années le festival ODP au parc Peixoto de Talence au profit des orphelins des sapeurs-pompiers de France, c'est un festival à but non lucratif. Il rassemble 25 000 personnes chaque année et permet d'aider 1 486 pupilles, soit plus de 900 familles qui ont été impactées par des événements de la vie. L'organisation de ce festival a contacté la Régie pour mettre en place une opération partenariale portant sur 3 axes dont la mise en place d'un forfait de stationnement à 5 € par soir du 08 au 11 septembre 2022 dans le parking du 7^{ème} Art de Talence, parking propriété de l'UGC et que la Régie gère, la mise à disposition d'un abonnement au parking Front du Médoc du 07 juin au 30 septembre pour un VL aux couleurs de l'événement en échange d'une visibilité de la marque METPARK pendant les 4 jours du festival et un don de la Régie de 8 100 € dans le cadre d'une opération de mécénat, soit seulement 3 240 € après défiscalisation. Cette convention de partenariat permettra à la Régie d'accroître sa notoriété mais aussi de proposer une opération commerciale tout en participant financièrement à cette œuvre caritative.

M. PAPADATO demande ce qui a motivé la Régie pour la mise en place de ce forfait de stationnement, jusque-là, METPARK n'y participait pas. Il souhaiterait connaître la fréquentation du parking du 7^{ème} Art.

M. ANDREOTTI répond que c'est l'association du festival ODP qui est venue rencontrer la Régie notamment sur ce point car elle contractualise avec l'université de Bordeaux qui a à proximité du festival des parkings qui sont inutilisés notamment les week-ends où le stationnement est gratuit. Lors du festival, ces parkings sont saturés. Le parking proposé par METPARK appartient à l'UGC. Il est sécurisé, protégé et correspond plus à une clientèle « premium ». Ce parking est très peu fréquenté et l'UGC a tout intérêt à proposer ce stationnement car une partie du forfait de 5 € sera reversée à l'UGC qui optimise son parking extrêmement peu fréquenté.

M. PAPADATO indique qu'il a toujours des interrogations sur le fait que les automobilistes seraient incités à venir en voiture alors qu'il y a le tramway à côté. Il précise qu'il était prêt à s'abstenir sur cette délibération mais dans la mesure où l'université de Bordeaux propose un stationnement gratuit, il prendra part au vote. Sur les grands événements métropolitains, est-ce qu'il faut inciter les gens à se

déplacer en voiture ? Il n'en n'est pas certain vu les problèmes de mobilité sur la Métropole.

M. le président répond que ce festival va réunir beaucoup de monde et sans avoir forcément le macaron des personnes handicapées, il y a des gens qui ont du mal à se déplacer. Il est attendu 25 000 spectateurs et souvent qui viennent de loin. La Régie propose 250 places et c'est aussi l'occasion de substituer l'image de PARCUB aux parkings gris et noirs par celle de parkings METPARK orange et bleu. Il faut laisser le choix aux gens.

M. PAPADATO fait remarquer que c'est le côté incitation qui le dérange. Si cela devait être le cas par exemple pour la fête du vin où un forfait dans tous les parkings serait proposé à 5 €, il pense que cette incitation ne serait pas bonne. C'est juste une réflexion. En terme d'image, c'est encore la promotion de la voiture. Il aurait préféré comme le fait la ville de Bordeaux lors de la fête du vin que soit proposé un ticket de tramway plutôt qu'un forfait de 5 € pour stationner un véhicule. Il entend les remarques sur les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas se déplacer à qui il aurait pu être proposé la gratuité de stationnement. En terme d'image et de mobilité, il n'est pas certain que ce soit un bon signe mais du fait que l'université propose 1 000 places gratuites, il comprend que la Régie propose également des solutions de stationnement.

Le conseil d'administration adopte à la majorité la délibération n° 2022/04/04P, la voix de M. Emmanuel SALLABERRY est déportée.

Affaire 2022/04/07P : convention FONCIA/UGC Talence 7^{ème} Art/METPARK

M. ANDREOTTI indique que le syndic FONCIA a adressé un courrier à la Régie il y a quelques semaines pour dénoncer la convention qui arrivait à son terme au 30 août 2022. Cette convention liait la Régie, l'UGC et FONCIA. Une nouvelle convention a été proposée à FONCIA ainsi qu'à l'UGC qui a reçu l'aval des 2 parties et qui entrerait en application à compter du 1^{er} septembre 2022.

Mme LOURENÇO précise que la nouvelle convention définit les modalités et les limites de l'exploitation du parking en matière de sécurité incendie et d'exploitation opérationnelle courante. Elle fixe également la quote-part des charges communes et individuelles facturables à l'UGC pour le niveau -1 et aux copropriétaires pour le niveau -2. Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser M. le directeur général à signer la convention ainsi que tous les avenants qui pourraient en découler.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/04/07P

Affaire 2022/04/08P : marché 2022SE009 : entretien des locaux : autorisation de signature

Mme GOULAY indique qu'après une procédure déclarée sans suite, un marché de transition de 3 mois a été conclu avec l'entreprise Elior services propreté et santé le temps de relancer une consultation. Un nouvel appel d'offres a été lancé afin de désigner le nouveau prestataire chargé de l'entretien des locaux. Ce marché est divisé en 3 tranches, une tranche ferme avec tous les parcs, les bureaux et les locaux

techniques; une tranche optionnelle 1 relative à la 2^{ème} phase du parking Amédée St Germain et une tranche optionnelle 2 relative au parc Amplitude. Ce marché d'une durée de 24 mois débutera le 1^{er} juillet 2022. A la suite de l'analyse des propositions, ce marché a été présenté à la CAO du 17 juin qui l'a attribué à l'entreprise ELIOR services propreté et santé sur 48 mois pour un montant global forfaitaire de 1 954 450,38 € H.T et un montant maximum de 40 000 € pour des prestations exceptionnelles. Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer le marché et tous les documents relatifs à son exécution et d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à ce marché.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/04/08P

Affaire 2022/04/09P : marché 2022SE020 : location de véhicules électriques et hybrides : lancement et autorisation de signature

M. ANDREOTTI précise que la position de la Régie a été très claire. Dorénavant, METPARK ne louera plus aucun véhicule thermique mais des véhicules électriques et hybrides.

Mme GOULAY indique que ce marché arrive à terme le 31 décembre 2022. Il a fait l'objet d'une prolongation pour permettre au futur attributaire de livrer les véhicules car il y a beaucoup de retard dans les livraisons. Ce marché sera passé pour 36 mois sous forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 315 000 € H.T pour 3 lots dont 1 lot de location de 8 citadines électriques, un 2^{ème} lot de 2 citadines hybrides et un 3^{ème} lot de 7 utilitaires électriques.

M. PAPADATO demande pourquoi la Régie n'opte pas pour une flotte totalement électrique ?

M. ANDREOTTI répond qu'il était favorable à une flotte totalement électrique mais il va laisser la parole à Laurent SAUVAGE, directeur d'exploitation, sur ce sujet.

M. SAUVAGE répond que sur ce sujet il n'a pas d'intérêt personnel mais METPARK a des problématiques avec les bornes de recharge car les véhicules sont utilisés 365 jours par an et lors de la panne d'une borne, les véhicules sont inutilisables. De plus, les bornes de recharge sont des bornes à recharge lente d'où la demande de la direction d'exploitation d'avoir des véhicules hybrides qui seront classés 1 et qui respecteront la future ZFE et permettront d'avoir cette complémentarité entre l'électricité et le thermique.

M. ANDREOTTI ajoute que la Régie montera en gamme dans les prochaines années en terme de recharge électrique. En attendant, Laurent SAUVAGE l'a convaincu qu'en termes opérationnels pour ses équipes, il fallait garder quelques véhicules hybrides car en cas de difficultés, les salariés pourraient continuer à circuler.

M. BOBET précise que s'il y a des pannes, il n'y aura pas besoin de moteur essence ?

M. SAUVAGE répond par l'affirmative. Il précise que les équipes réalisent 95 % des déplacements en centre-ville limité à 30 km/h.

Mme GOULAY indique qu'il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser M. le directeur à lancer la consultation, à attribuer et à signer les marchés et à inscrire les crédits budgétaires nécessaires.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/04/09P

Affaire 2022/04/10P : marché n° 2022TVX021 travaux pour la création de locaux à mobilités douces dans le parc 8 mai 45 : lancement et autorisation de signature

Mme GOULAY indique que le maître d'œuvre, MORE Architecture a rendu son ADP récemment et la Régie doit lancer ce marché de travaux pour le parking 8 mai 45. L'équipe de maîtrise d'œuvre est en phase d'étude et finalisera le dossier de consultation des entreprises en septembre. Il convient de lancer une consultation pour ce marché de travaux dont le montant est estimé à 600 000 € H.T afin de désigner les entrepreneurs chargés de ces prestations sous forme d'une procédure allotie comprenant 7 lots. La création d'une entrée cours du Maréchal Juin est chiffrée en option pour un montant de 200 000 € H.T. La faisabilité de cette ouverture est en cours d'étude et le cas échéant, la réalisation de ces travaux sera décidée ultérieurement. En fonction des études et de l'avis de Bordeaux Métropole, cette ouverture sur le cours du Maréchal Juin sera réalisée ou pas.

M. le président demande pourquoi Bordeaux Métropole émettrait un avis défavorable à cette ouverture ?

M. SEGUIN répond que cet accès cours du Maréchal Juin prévoit la suppression de 2 arbres, ce qui est un peu compliqué. Il y a aussi peut-être la propriété de la dalle qui reviendrait à la Régie et peut-être un problème de copropriété. Le conseil d'administration sera tenu au courant.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/04/10P

Affaire 2022/04/11P : marché n° 2021ISE004DT01 maintenance des équipements électriques HT/BT : avenant n° 2 pour l'intégration du parc Amédée Saint Germain : autorisation de signature

Mme GOULAY indique que le lot 1 maintenance des installations électriques HT et BT a été notifié à l'entreprise FAUCHE le 28 mai 2021 pour une durée de 48 mois. L'avenant proposé a pour objet l'intégration du parking Amédée St Germain dont les équipements devront être maintenus. Les nouvelles prestations augmentent la partie forfaitaire de 510 € H.T, soit un nouveau montant forfaitaire de 55 458 € H.T pour les 36 mois restants, ce qui représente une augmentation de 5,88 %. La passation de cet avenant a été autorisée par la commission d'appel d'offres du 17 juin 2021. Aussi, il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer l'avenant n° 2.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/04/11P

Affaire 2022/04/12P : marché n° 2021SE019 : vérifications réglementaires, maintenance et essais hebdomadaires des installations d'extinction automatique d'incendie sprinkler des parcs de stationnement : avenant n° 1 pour l'intégration du parc Amédée Saint Germain : autorisation de signature

Mme GOULAY précise que ce marché a été notifié à l'entreprise MINIMAX le 23/12/2021 pour une durée de 48 mois. L'avenant n° 1 a pour objet l'intégration du parking Amédée St Germain dont les équipements doivent être maintenus. Ces nouvelles prestations augmentent la partie forfaitaire de 14 430 € HT, soit un nouveau montant forfaitaire de 257 225 € H.T pour la durée restante du marché représentant une hausse de 5,94 % du montant initial. Le montant maximum n'est pas plus important. La passation de cet avenant a été autorisée par la commission d'appel d'offres du 17 juin 2021. Aussi, il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer l'avenant n° 1.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/04/12P

Affaire 2022/04/13P : marché n° 2021SE004DT03 maintenance des onduleurs et sources centrales pour éclairage de sécurité : avenant n° 2 pour l'intégration des parcs Grands Hommes et Amédée Saint Germain : autorisation de signature

Mme GOULAY indique que le lot 3 maintenance des onduleurs et sources B a été notifié à l'entreprise SPELEM le 28/05/2021 pour une durée de 48 mois. L'avenant n° 2 a pour objet l'intégration des parkings Grands Hommes et Amédée St Germain dont les équipements doivent être maintenus. Les nouvelles prestations augmentent la partie forfaitaire de 3 510 € H.T, soit un nouveau montant de 15 530 € HT pour les 36 mois restants. Le montant maximum demeure inchangé. Ce montant représente une augmentation de 26,20 %. La passation de cet avenant a été autorisée par la commission d'appel d'offres du 17 juin 2021. Aussi, il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer l'avenant n° 2.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/04/13P

Affaire 2022/04/14P : protocole d'accord Chambre Régionale des Comptes/METPARK

M. ANDREOTTI fait état de ses propos liminaires qui ont expliqué les raisons pour lesquelles cette délibération a été remise sur table. Le président de la CRC a sollicité la Régie ce jour pour demander une prorogation du protocole d'accord actuel jusqu'à la fin de l'année. La CRC occupe le niveau -7 du parking des Grands Hommes et des échanges ont lieu afin de trouver un point d'équilibre pour la prise en charge par la CRC des dépenses actuelles et à venir. Le président de la CRC a demandé quelques mois supplémentaires car des arbitrages budgétaires en interne doivent être faits pour pouvoir subvenir à ces dépenses à venir. Le protocole d'accord qui lie la CRC et la Régie sera prorogé de 6 mois supplémentaires, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre prochain. Ce délai permettra de pouvoir avancer pour déboucher sur une nouvelle convention qui entrerait en application au 1^{er} janvier 2023.

M. le président précise que pendant des années la CRC ne payait pas ce qu'elle devait alors que la CRC demande à la Régie de se mettre en conformité sur un grand nombre de sujets. Elle demande un délai supplémentaire pour se mettre en conformité.

M. PAPADATO souhaiterait avoir quelques renseignements sur cette affaire. La CRC utilise le parking à hauteur de combien de places ?

M. ANDREOTTI répond que depuis la création de ce parking, dans les années 1986-1987, et suite à une DSP, INDIGO a géré ce parking. La ville de Bordeaux a délivré un bail emphytéotique à la CRC pour 45 places situées au niveau -7 avec une partie privative équipée d'un portail avec contrôle d'accès. A l'époque, il avait été convenu avec Indigo que la CRC réglait un montant forfaitaire, 16 000 € par an. La Régie a repris l'exploitation de ce parking en juin 2021 et a étudié les charges qui relevaient de ce parking et il s'avère que les charges courantes sont bien plus élevées et notamment les investissements à venir importants comme le sprinklage, le relamping. Dans son rapport, la CRC a rappelé que la Régie devait refacturer à l'euro près à tous partenaires les charges que METPARK supporte. La Régie étudie la répartition des charges et a adressé à la CRC le montant de celles-ci en fonctionnement pour 2022 ainsi que la répartition des investissements dans les années qui viennent sachant que la CRC occupe 12 à 13 % du parking. A ce titre, les charges devront être payées à cette hauteur alors que jusqu'à présent, la CRC payait un forfait peu élevé.

M. PAPADATO souhaite savoir s'il y a d'autres protocoles d'accord avec d'autres sociétés sur d'autres parkings ?

M. ANDREOTTI répond que 2 conventions de gratuité partielle de stationnement sont signées depuis fin juin 2021 avec les mairies de Mérignac et de Pessac qui reversent à METPARK chaque année l'équivalent de la gratuité, comme la CRC l'a demandé.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2022/04/14P

Fin de la séance à 19 H 05


Le Président
Christophe DUPRAT